

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20220209-2022_002-DE

2022-002

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
**INSTITUTIONS ET VIE
POLITIQUE**

Séance du Conseil Communautaire du 9 février 2022 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
INTERCOMMUNALITE

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
**Mise en place de
groupes de travail sur
l'étude du transfert
des équipements
sportifs et culturels
d'intérêts
communautaires**

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Patrick MAUGARD,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Jacques PENNAVAIRE, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX,
Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT,
Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY,
Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Alain CARBON,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR,
Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,
Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM,
Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE,
Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN,
Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Bruno PERLES,
Jean-François POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL,
Jérôme SENAL, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,
Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

**Le nombre de
délégués en service
est de 71**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Convocation du
conseil
en date du
02 février 2022**

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par
Jérôme WILTZIUS, Bernard PECH par Jacques PENNAVAIRE.

**CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE**

Procuration(s) : Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON,
Javier DE LA CASA à Patrick MAUGARD, François DEMANGEOT à
Jean-François VERONIN-MASSET, Hélène GIRAL à Sabine CHABERT,
Prescillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU.

1 0 FEV. 2022

**PAR PUBLICATION
LE**

Excusé(s) : Nicole MARTIN, Sandrine CAMPGUILHEM,
Hubert CHARRIER, Henri POISSON, Bruno POMART, Régine SURRE.

1 0 FEV. 2022

**PAR DELEGATION
LE**

Absent(s) : Didier CALMETTES, Dominique DUBLOIS,
Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, René MERIC,
Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON,
Bernard VIDAL.

Signature

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 011-200035855-20220209-2022_002-DE

2022-002

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que, conformément aux statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, il convient d'étudier l'opportunité et la faisabilité du transfert par les communes à l'EPCI des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose de créer deux groupes de travail, l'un relatif à la question du transfert des équipements sportifs et l'autre à celle du transfert des équipements culturels.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Christophe PRADEL représentant du groupe de travail relatif aux équipement sportifs et Madame Nathalie NACCACHE à celui concernant les équipements culturels.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la désignation de Monsieur Christophe PRADEL représentant du groupe de travail relatif aux équipement sportifs et Madame Nathalie NACCACHE à celui concernant les équipements culturels.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 09 février 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER

